

SOCHAUX Social

Mutuelle des retraités Peugeot : une bourde à 830 000 euros

Alexandre BOLLENGIER



Bruno Lemerle, secrétaire CGT de la section Retraités de PSA Sochaux. Photo ER /Alexandre BOLLENGIER

Une erreur comptable du gestionnaire de la Mutuelle d'entreprise de Sochaux (MES) va déboucher sur une hausse, le 1^{er} juillet, de la cotisation versée par ses 11 300 adhérents de près de 10 euros par mois. La CGT est vent debout.

Il paraît que le nombre 13 porte malheur. S'ils en doutaient, les retraités de la grande maison Peugeot vont très vite l'apprendre à leurs dépens. D'un montant de 70 euros par mois, la cotisation actuelle des 11 300 adhérents de la Mutuelle d'entreprise de Sochaux (MES) va en effet bondir de 13 % au 1^{er} juillet 2019.

« Cela représente une hausse d'environ 10 euros par mois, ce qui n'est pas rien quand on touche une pension de retraite de 1 200 euros », traduit, en pièces sonnantes et trébuchantes, Bruno Lemerle (CGT Retraités de PSA). « Cette augmentation est disproportionnée et sans rapport avec l'évolution des ressources des adhérents dont les pensions sont gelées depuis des années. Qui plus est, elle s'ajouterait à celle de 2 % appliquée le 1^{er} janvier dernier ».

• **Les prestations versées en 2017 ont été oubliées**

Comment expliquer une telle majoration qui sera présentée mercredi 19 juin à la Commission de gestion de la MES lors d'une réunion au musée de L'Aventure Peugeot ? « Elle est en grande partie la conséquence d'une erreur commise par le gestionnaire AON et par Malakoff-Médéric, l'organisme qui chapeaute la MES », déplore le syndicaliste, en qualifiant de « compréhensibles » les augmentations successives de la mutuelle, ces dernières années, au regard du vieillissement de la population et du budget, en croissance régulière, consacré par les retraités à leur santé.

Cette erreur porte tout de même sur une somme substantielle : 830 000 euros. « Dans les comptes de 2017, AON a omis d'enregistrer le montant des prestations versées et veut tout régulariser rapidement », explique-t-il. Joint par téléphone, les responsables de Malakoff-Médéric n'ont pas donné suite à notre demande d'interview.

« Il est hors de question que les adhérents paient pour l'incompétence des gestionnaires », avertit Bruno Lemerle. « Nous rappelons qu'en 2012, Malakoff-Médéric a prélevé 5,75 millions d'euros sur les réserves de la MES au titre du droit d'entrée, sans que cela corresponde à la moindre prestation. Depuis, AON et Malakoff-Médéric reçoivent chaque année 1,3 million d'euros, soit 12 % des cotisations, pour assurer la bonne gestion de la MES ».

Il conclut : « Même si l'avis de la Commission de gestion n'est que consultatif, la CGT demandera à AON et Malakoff-Médéric, le 19 juin, de renoncer à cette augmentation de 13 % et de revenir à une évolution du tarif compatible avec celle des ressources des retraités. Elle leur demandera d'assumer les conséquences de leur manquement, soit en épongeant eux-mêmes l'erreur commise, soit en renonçant à leurs frais de gestion pour l'année 2017 ». À suivre.